

## **Convention de placement pour le *Programme Oxygène***

Siège administratif  
1890 Mex/VS  
Tél. 027 766 40 00  
Fax 027 766 40 01  
info@lafontanelle.ch  
www.lafontanelle.ch

Concernant le/la jeune : .....

### **Inscription :**

La présente convention règle les modalités de base pour la participation du ou de la jeune susmentionné-e à une session du *Programme Oxygène* de la Fontanelle (cf dates précises en fin de convention).

L'autorité parentale et l'autorité de placement signataires ont pris connaissance du programme et de ses modalités. Ils acceptent les conditions qui en découlent et autorisent l'équipe éducative de La Fontanelle à prendre en charge le/la jeune susmentionné/e et à prendre les dispositions nécessaires en cas de besoin.

L'autorité parentale a vérifié que les couvertures d'assurance sont effectuées adéquatement pour le/la jeune, soit l'assurance maladie et accident, y compris la couverture à l'étranger, l'assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance sauvetage-rapatriement. Cette dernière peut être proposée par La Fontanelle.

La Fontanelle informe que pour des raisons de sécurité, la possession d'objets dangereux ainsi que l'introduction et la consommation de produits psychotropes (drogue, alcool) sont interdites durant le projet et une fouille ou un contrôle d'urine par l'équipe éducative seront effectués en cas de doute.

### **Financement :**

La session du 1<sup>er</sup> semestre 2021 est financée de la manière suivante :

- la prise en charge des jeunes est facturée par journée planifiée, au tarif de La Fontanelle pour le foyer des garçons, dont le prix est connu par les services placeurs ;
- s'ajoute un forfait d'une journée par mois, de février à mai, pour les interventions et la préparation en dehors des modules ;
- le soutien à la parentalité est facturé sous forme d'un forfait de deux jours par mois.

Les frais de transport jusqu'au lieu de rendez-vous convenu pour chaque module sont pris en charge par l'autorité parentale ou une autorité de financement.

Aucune gestion personnelle n'est facturée, La Fontanelle ne distribue donc pas d'argent de poche.

Pour chaque module, une liste d'affaires à emporter est définie et le/la jeune est responsable d'être équipé/e du matériel demandé. Toutefois, pour éviter un investissement financier trop important de la part de la famille, La Fontanelle met à disposition du matériel spécifique et/ou technique. Celui-ci est prêté gratuitement mais il sera facturé en cas de mauvais soin ou de perte.

L'éventuelle participation parentale aux frais de placement est définie par l'autorité de placement. La Fontanelle est reconnue par la CIIS (*Convention Intercantonale relative aux Institutions Sociales*) et un excédent ou une perte financière du « Programme Oxygène » est géré aux mêmes conditions que les autres prestations de la Fontanelle.

### **Engagement :**

Ce programme prévoit une ouverture des parents à réfléchir à leur positionnement ainsi qu'à une participation de leur part à certaines journées.

Sauf exception convenue entre les trois parties, la signature de cette convention engage le/la jeune et les parents à une participation complète de la session du Programme Oxygène.

Le jeune s'engage également :

- à ne pas venir sous l'effet d'alcool ou de produits psychotropes et à ne pas emmener ce type de produits dans le cadre du programme ;
- à ne pas avoir de relations intimes et sexuelles avec un ou une autre participant/e ;
- à laisser au début des modules son téléphone portable et tout appareil électronique aux éducateurs ainsi que son porte-monnaie.

### **Annulation**

En cas de mise en danger de la ou du jeune pour le projet, pour autrui ou pour elle/lui-même, une interruption de la prise en charge peut être envisagée par la direction de La Fontanelle. Dans ce cas, la moitié des journées restantes sont facturées.

En cas d'absence, la facturation est maintenue.

### **Programme de la session du 1<sup>er</sup> semestre 2021 :**

#### **a- pour le/la jeune ; activités durant les journées suivantes :**

- |  |                      |
|--|----------------------|
| - Dès début février ; rencontre individuelle | - 8-9 avril          |
| - 22-24 février                              | - 19-21 avril        |
| - 8-10 mars                                  | - 30 avril au 11 mai |
| - 22-25 mars                                 | - 19-21 mai          |

*Durant les nuits, l'hébergement est organisé par la Fontanelle.*

#### **b- pour les parents ; journées durant lesquelles une participation est prévue :**

- 22 février, les parents sont bienvenus au démarrage du programme ;
- 11 mai ; accueil du jeune lors du retour du sixième module.

Des entretiens sont prévus en sus avec un intervenant éducatif domicilié dans la région des parents. Celui-ci soutient la démarche et la réflexion.

### **Coordonnées utiles**

Les personnes concernées par ce programme sont les suivantes :

- la responsable du secteur du programme Oxygène :  
Rébecca Tramaux, 078 842 12 56, [rtramaux@lafontanelle.ch](mailto:rtramaux@lafontanelle.ch)
- l'éducateur qui coordonne ce projet:  
Guillaume Burkhalter, 078 712 18 38, [gburkhalter@lafontanelle.ch](mailto:gburkhalter@lafontanelle.ch)
- le directeur de La Fontanelle  
André Burgdorfer, 079 228 44 61, [aburgdorfer@lafontanelle.ch](mailto:aburgdorfer@lafontanelle.ch)

**Inscription :**

- à l'intégralité du programme Oxygène (sept modules)
- au soutien à la parentalité
- .....

**Commentaires :**

.....

.....

.....

**Autorisation :**

Il est possible que le programme inclue une activité parapente, c'est à dire une initiation au décollage ainsi que des vols biplace pédagogiques encadrés par des professionnels certifiés par la fédération suisse de vol libre. En tant qu'autorité parentale, donnez-vous l'autorisation à votre enfant d'y participer ?

- oui ; signatures : ..... .....
- non

	<u>Jeune</u>	<u>Autorité parentale</u>	<u>Autorité de placement</u>	<u>La Fontanelle</u>
<u>Prénom et Nom :</u>				
<u>Signature :</u>				
<u>Date :</u>				